



Service de Soutien de la Flotte de Brest



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Référence : CCTP DSSFB / SDLOG / 510 / B

OBJET :

Approvisionnement des accessoires de levage.

(Câbles, élingues, manilles, anneaux, crocs, etc)

	Identité	Fonction	Date	Visa
Rédaction	IEF Pierre-Yves HILY Pe IEF Sandrine GRANDOUILLER	Logisticien	7.7.16	
Technique	EV1 Dominique GIACOBBI	SDT/ERDT/AS	7.7.16	
Qualité	TSEF Chantal CHAUMEIL	SDL Qualité	7/7/16	
Approbation	CF Hervé TUAL Pe IEF Sandrine GRANDOUILLER	Sous Directeur Logistique	7.7.16	

SOMMAIRE

1. OBJET.....	4
2. DOCUMENTATION ET TERMINOLOGIE.....	4
2.1. DOCUMENTS APPLICABLES	4
2.2. DOCUMENTS SPECIFIQUES AU PRODUIT.....	5
2.3. TERMINOLOGIE	5
3. EXPRESSION TECHNIQUE DU BESOIN.....	5
3.1. EXIGENCES FONCTIONNELLES.....	5
3.2. EXIGENCES D'INTERFACES	5
3.3. PRESTATIONS ASSOCIEES	5
4. SOLUTIONS ET MOYENS IMPOSES	6
4.1. CODIFICATION DES ARTICLES.....	6
4.2. EMBALLAGE, MANUTENTION, TRANSPORT ET STOCKAGE.....	6
4.3. IDENTIFICATION ET MARQUAGE DU PRODUIT	7
4.3.1. Câbles acier équipés (hors élingues) :.....	7
4.3.2. Elingues acier :	7
4.3.3. Elingues textiles :	7
4.3.4. Accessoires divers :	8
4.4. NORMES ET REGLEMENTS	8
4.5. PRODUITS ET SERVICES FOURNIS PAR DSSFB.....	8
4.6. TECHNOLOGIES.....	8
4.7. SST - ENVIRONNEMENT DU CHANTIER.....	8
4.7.1. SST	8
5. CONDITIONS PREALABLES A LA RECEPTION.....	8
5.1. CHEZ LE TITULAIRE.....	8
5.2. A DESTINATION	8
6. EXIGENCES DE MANAGEMENT ET D'ASSURANCE QUALITE	9
6.1. EXIGENCES DE MANAGEMENT	9
6.1.1. Organisation du projet.....	9
6.1.2. Logique de déroulement.....	9
6.1.3. Maîtrise des risques	9
6.1.4. Gestion de configuration.....	9
6.1.5. Maîtrise des coûts et des délais.....	9
6.2. EXIGENCES D'ASSURANCE QUALITE	9
6.2.1. Norme de système qualité.....	9
6.2.2. Maîtrise des non-conformités.....	9
6.2.3. Maîtrise des sous-traitances	9
6.2.4. Interventions de DSSFB	9
7. DOCUMENTS REQUIS	9
7.1. DECLARATION CE DE CONFORMITE	10
7.2. NOTICE TECHNIQUE	10

2.2. DOCUMENTS SPECIFIQUES AU PRODUIT

S.O

2.3. TERMINOLOGIE

CCAP	: Cahier des Clauses Administratives Particulières
CCTP	: Cahier des Clauses Techniques Particulières,
CMU	: Charge Maximale d'Utilisation,
DSSFB	: Direction du Service de Soutien à la Flotte de Brest,
NNO	: Numéro de Nomenclature Otan
SDL	: Sous Direction Logistique de la DSSFB,
SST	: Sécurité et Santé au Travail,
OTAN	: Organisation du Traité de l'Atlantique Nord,
SLM	: Service Logistique de la Marine (ex SERMACOM),
S.O	: Sans Objet
SMQ/SQ	: Service de Modernisation et de la Qualité / Service Qualité
SST	: Sécurité et Santé au Travail

3. EXPRESSION TECHNIQUE DU BESOIN

3.1. EXIGENCES FONCTIONNELLES

Les accessoires de levage doivent répondre aux règles techniques de conception définies par la directive européenne machines 2006/42/CE transposée dans le code du travail français.

Ils doivent donc être aptes à fonctionner et à être entretenus sans exposer les personnes à un risque.

3.2. EXIGENCES D'INTERFACES

L'attention du titulaire est attirée sur le fait que des modifications ou des perfectionnements ne peuvent être apportés à ces produits que sous réserve de conserver l'intégrité absolue avec les installations déjà en service et avec l'accord préalable de DSSFB.

3.3. PRESTATIONS ASSOCIEES

Le titulaire fournit les documents techniques des matériels en cas de modification et les corrections à apporter dans la documentation technique détenue par la Marine Nationale, prenant en compte les évolutions techniques et logistiques (obsolescences, etc.).

- Désignation complète,
- Numéro de nomenclature (NNO)
- Le numéro de lot,
- Référence et date du marché ainsi que le numéro du poste et le numéro du bon de commande,
- Nombre d'articles contenus dans l'emballage.

4.3. IDENTIFICATION ET MARQUAGE DU PRODUIT

Afin de permettre les opérations d'identifications et de vérifications périodiques réglementaires, les produits doivent être identifiés selon les dispositions énoncées ci-après, de manière indélébile.

Dans tous les cas listés ci-dessous, l'inscription du NNO est très utile pour le client mais reste facultative.

4.3.1. Câbles acier équipés (hors élingues) :

Le marquage des câbles manchonnés doit être réalisé sur le manchon.

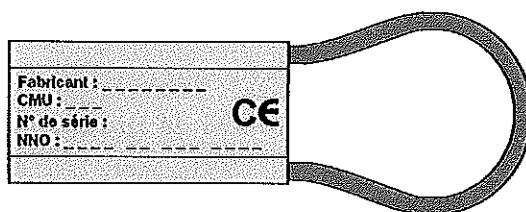
Ce marquage comporte à minima :

- L'identification du fabricant
- La CMU
- L'identification permettant d'assurer la traçabilité du câble en lien avec l'attestation correspondante.
- Le marquage « CE ».

4.3.2. Elingues acier :

Le marquage minimum suivant doit être appliqué sur une plaquette ou bague inamovible.

- le nom ou le logo et l'adresse du fabricant ;
- la CMU (*en fonction des angles d'application des charges*)
- L'identification permettant d'assurer la traçabilité de l'attestation correspondante,
- Le marquage « CE »,



4.3.3. Elingues textiles :

Le marquage suivant doit être appliqué sur une étiquette résistante cousue sur la sangle selon les dispositions des normes NF EN 1492-1+A1 et 1492-2+A1

- le nom ou le logo du fabricant ;
- la CMU (*en fonction des angles d'application des charges*)
- l'identification qui permet d'assurer le lien avec l'attestation correspondante,
- Le marquage « CE »,
- La longueur
- La matière
- La classe des accessoires

6. EXIGENCES DE MANAGEMENT ET D'ASSURANCE QUALITE

6.1. EXIGENCES DE MANAGEMENT

6.1.1. Organisation du projet

S.O.

6.1.2. Logique de déroulement

S.O.

6.1.3. Maîtrise des risques

S.O.

6.1.4. Gestion de configuration

Voir §3.2.

6.1.5. Maîtrise des coûts et des délais

S.O.

6.2. EXIGENCES D'ASSURANCE QUALITE

6.2.1. Norme de système qualité

DSSFB demande au titulaire d'avoir un système de management de la qualité de niveau ISO 9001-2008 certifié.

6.2.2. Maîtrise des non-conformités

Les produits doivent être conformes aux exigences spécifiées dans le marché. Le titulaire doit avoir une organisation pour la maîtrise des produits non conformes répondant aux exigences du chapitre 8.3 (Maîtrise du produit non conforme) de la norme ISO 9001-2008.

Toute dérogation aux exigences spécifiées doit faire l'objet d'une demande écrite adressée à DSSFB, selon le formalisme en vigueur chez le titulaire, à l'attention du responsable d'opération concerné.

DSSFB ou son représentant DGA/SMQ/SQ peut être amené à effectuer des vérifications dans le cadre de l'assurance qualité chez le titulaire ou ses sous traitants. Le titulaire tient à disposition de DSSFB ou son représentant les preuves associées aux déclarations de conformité.

6.2.3. Maîtrise des sous-traitances

Le titulaire doit répercuter les présentes exigences d'assurance qualité à ses sous-traitants.

6.2.4. Interventions de DSSFB

S.O

7. DOCUMENTS REQUIS

Les documents de conformité sont placés dans une enveloppe étanche sur chaque produit.